

Département  
Haute-Loire

Arrondissement  
Le Puy-en-Velay

Commune  
**MOUDEYRES**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
18 MARS 2024 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 10  
Nombre de conseillers présents : 7  
Date de convocation : 12.03.2024  
Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024
2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 Budget Principal
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 Budget Annexe Chaumière des Saveurs
4. Convention pour divers travaux d'entretien avec Mr Philippe Gentes

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GIROUD Florence
CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
DESCAMPS Véronique	PERBET Yoann
GENTES Laurent	

Absent(s) excusé(s) : DALENS Gérard donne pouvoir à GRAIL Jérôme

Absent(s) : ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 29 janvier 2024**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

**2. Approbation du CFU 2023 Budget Principal**

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique Communal pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
A	Réalisation de l'exercice 2023 Recettes-Dépenses	43 711.55
B	Résultats antérieurs reportés de 2022	39 807.32
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture = A+B</b>	<b>83 518.87</b>
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
D	Réalisations de l'exercice 2023 Recettes-Dépenses	18 044.55
E	Résultats antérieurs reportés de 2022	- 7 272.93
F	Résultat de clôture = D+E	10 771.62
G	Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 (Subvention Leader gîte – Fin travaux gîte)	14 600.00
H	<b>Solde cumulé de la section d'investissement = F+G</b>	<b>25 371.62</b>

### 3. Approbation du CFU 2023 Budget Annexe Chaumière des Saveurs

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique Chaumière des Saveurs pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
A	Réalisation de l'exercice 2023 Recettes-Dépenses	0.61
B	Résultats antérieurs reportés de 2022	- 0.19
<b>C</b>	<b>Résultat de clôture = A+B</b>	<b>0.42</b>
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
D	Réalisations de l'exercice 2023 Recettes-Dépenses	1 907.93
E	Résultats antérieurs reportés de 2022	- 8 772.46
F	Résultat de clôture = D+E	- 6 864.53
G	Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	0
H	<b>Solde cumulé de la section d'investissement = F+G</b>	<b>- 6864.53</b>

## 4. Convention pour divers travaux d'entretien avec Mr Philippe Gentes

Monsieur Laurent Gentes ne participe pas au débat et au vote du point 4.

Comme l'année précédente, le conseil municipal souhaite faire appel à Monsieur Philippe Gentes pour réaliser certains travaux tout au long de l'année tels que du débroussaillage ou du déneigement sur la voirie communale aux endroits inaccessibles par l'entreprise Ribes.

Le taux horaire serait inchangé à 50€/heure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'établir une convention avec Monsieur Philippe Gentes pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et autorise le Maire à signer cette convention.**

### Questions diverses

- Local communal : ce local pourrait être construit dans le prolongement des garages des trois pavillons. Une première estimation des travaux est de 40 000 € HT. Il faudra prévoir un nouvel emplacement pour les voitures des locataires. La question de l'alimentation en eau et en électricité doit aussi être étudiée. Pour rappel, une subvention à hauteur de 25 000 € de la Région pourrait financer ce projet.
- Adressage : l'adressage est quasiment finalisé. Une note d'information et un certificat d'adressage seront réalisés pour chaque habitant. La commande des plaques est en cours.
- Urbanisme : Clément Gentes a un projet de construction sur la parcelle AD 0001. Plusieurs questions se posent concernant l'accès à cette parcelle (privé ou publique) ainsi que l'aménagement d'un parking plus officiel en entrée de village. Le conseil n'est pas favorable à la création d'un lotissement en face du Pré Bossu.
- Transport scolaire : afin de ne pas perdre le ramassage scolaire sur la commune, il sera obligatoire d'avoir au moins trois enfants inscrits à ce ramassage l'année prochaine.
- Gîte assemblée : la locataire a fait part de coûts d'électricité très importants, un contrôle du compteur électrique sera réalisé.
- Projet tulipes : l'inauguration officielle et le début de la vente auront lieu le samedi 27 avril 2024.
- Achat récupérateurs d'eau : le projet d'achat de récupérateurs d'eau passera en commission à l'Agence de l'eau Loire Bretagne le 14 avril.
- Journée citoyenne du 23 mars : une journée citoyenne est organisée le 23 mars prochain pour réaliser un nettoyage de printemps sur la commune.

- Entretien espaces verts : la commune fera appel à l'équipe verte de la Comcom pour réaliser ponctuellement une partie de l'entretien des espaces verts mais il faut trouver une solution plus régulière pour l'entretien courant (tontes, petits travaux...). Le coût d'un professionnel paysagiste est d'environ 50€ TTC/heure. Cette solution serait beaucoup plus onéreuse que les années précédentes : les Jardins du Mézenc facturait 27€/heure (auto-entrepreneur en franchise de TVA). L'entreprise SARL Gentes propose de réaliser pour 2024 l'entretien de la commune en conservant un coût horaire de 27€ HT. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45*

**Le Maire**  
**Laurent GENTES**



**Le secrétaire de séance**

